

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEBAULT

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 06/12/2016

Séance du lundi 12 décembre 2016

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN - E OGER - E CHALOPIN - MP PATIN - P DONNINI - MB CHEREL- J LECRIVAIN - N REBILLON - LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

Excusés :

Absentes : C FRIGOULT, C GRIMAUT.

Secrétaire de séance : Séverine Rossignol.

Séance ouverte à 20h15

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES GENERALES

- Futur conseil d'agglomération : désignation des conseillers communautaires après la fusion de l'EPCI Louvigné Communauté avec Fougères Communauté et des communes de Com'onze.

FINANCES

- Décision modificative budgétaire (budget assainissement),
- Facturation heures de ménage à la salle des Ajoncs d'Or,
- Indemnité des agents recenseurs (recensement population 2017).

ENFANCE-JEUNESSE

- Modification des critères d'attribution de la réduction de pré-inscription,

URBANISME

- Réhabilitation de la salle pluri-activités et des vestiaires sanitaires de la salle des sports : attribution du marché, demandes de subventions,
- Plan d'épandage de la station d'épuration : le point sur les candidats.

QUESTIONS DIVERSES

- Calendrier des conseils municipaux du 1^{er} semestre 2017.

1- FUTUR CONSEIL D'AGGLOMERATION : DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES APRES LA FUSION DE L'EPCI LOUVIGNE COMMUNAUTE AVEC FOUGERES COMMUNAUTE ET DES COMMUNES DE COM'ONZE.

Selon l'accord local, Saint-Georges-de-Reintembault aura un siège à Fougères Agglomération.

Il serait proposé (par un règlement intérieur à Fougères Agglomération) que chaque commune ayant un seul siège puisse avoir 4 représentants qui participent aux commissions (le titulaire, le suppléant et deux autres délégués, étant entendu que

seul le titulaire aura voix délibérative). Cette décision n'étant pas actée, elle fera l'objet d'un vote ultérieurement.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, qui perdent des sièges (comme c'est le cas de Saint-Georges-de-Reintembault qui passe de 4 sièges à 1 siège), le conseil municipal procède à une élection par scrutin de liste à un tour. **Le candidat est obligatoirement un conseiller communautaire sortant.**

Pour notre commune qui n'a plus qu'un délégué, la liste comprend obligatoirement 2 noms. Le 2^e nom (qui n'a pas obligation d'être un sortant) sera celui du suppléant.

Déclaration de candidats :

Anne-Florence Gasnier aurait souhaité être suppléante de Marie-Claire Boucher. Marie-Claire Boucher souhaite présenter le binôme MC Boucher - JB Boismartel, afin que JB Boismartel soit son suppléant.

***Délibération :** le résultat du dépouillement des votes est le suivant :*

MCBoucher - JB Boismartel :12

Blanc :5

Marie-Claire Boucher est élue titulaire, Jean Bernard Boismartel est élu suppléant.

2- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (budget assainissement).

La facture d'assistance technique du Département d'Ille et Vilaine est d'un montant de 700.28 €, alors que la prévision budgétaire n'est que de 700 €.

Pour régler la facture, il convient de passer la décision modificative budgétaire suivante :

Article	Dépense	recette
618 - Assistance technique	1.00 €	
70611 - redevance assainissement		1.00 €

***Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 1 du budget assainissement.*

3- FACTURATION DES HEURES DE MENAGE A LA SALLE DES AJONCS D'OR.

Monsieur Mikaël Guinée a loué les salles des Ajoncs d'Or le 19.11.2016.

Le lundi matin, le ménage n'était pas fait, et la porte et les plinthes étaient endommagées. La famille a procédé au ménage dans la journée, mais celui-ci s'est révélé très insuffisant, et les employés municipaux ont été obligés de procéder à un nouveau ménage ainsi qu'à la réparation de la porte et des plinthes.

10 heures de travail en tout ont été nécessaires (9 heures de ménage et une heure de réparation). L'heure de travail est estimée à 20 €.

***Délibération :** le conseil municipal décide à l'unanimité de facturer au locataire 10 heures d'intervention d'employé communal, soit 200 €. (le Maire est autorisée à émettre le titre correspondant et à encaisser les chèques de caution correspondants).*

4- INDEMNITE DES AGENTS RECENSEURS (recensement de la population 2017).

Le recensement de la population sur St-Georges-de-Reintembault va se dérouler du 19 janvier au 18 février 2017.

L'INSEE a compté 766 logements à recenser, divisés en 4 districts. L'INSEE conseille un maximum de 260 logements à collecter par agent recenseur (c'est-à-dire que 3 agents seraient suffisants sur ces 4 districts).

Les agents recenseurs auront une formation avec l'INSEE le 5 janvier 2017. Entre cette formation et le début du recensement, ils doivent avoir fait leur tournée de repérage du district alloué. Leur contrat de travail va donc courir du 5 janvier au 18 février 2017.

300 heures de travail sont estimées pour ce recensement, soit une dépense de salaire de 4 235.88 € (charges patronales comprises). Il conviendra d'ajouter, si le conseil municipal en décide ainsi, une indemnité de frais de déplacement (les frais de déplacement ne peuvent être compensés que sous forme de forfait, et non pas aux kms réellement effectués puisque tous les déplacements se feront à l'intérieur de la commune).

L'Etat versera à la commune une indemnité de 3 256 €.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à recruter 3 agents recenseurs.

Il fixe leur rémunération sur la grille indiciaire de l'adjoint administratif 2^e classe, 1^{er} échelon, indice majoré 321, à hauteur d'un nombre d'heures déterminées en fonction du nombre de logements à recenser (base = 766 logements correspond à 300 heures).

Le conseil municipal attribue une indemnité forfaitaire de déplacement de 30 € par agent.

5- ALSH : MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA REDUCTION DE PRE-INSCRIPTION.

Lors de l'ALSH de cet été, 66 Enfants ont bénéficié de la réduction de 5€ (date d'inscription respectée), (contre 101 Enfants l'an dernier).

La préinscription des enfants à l'ALSH a déjà été moins respectée cette année que l'an dernier, mais cela reste appréciable d'un point de vue organisation pour permettre la confirmation des effectifs près des différents partenaires par exemple ou la gestion de planning de l'équipe.

Le service Enfance pose la question de la viabilité économique de la réduction qui est accordée. Le tableau ci-dessous montre qu'un seuil est à définir pour ne pas que la commune se retrouve à « rembourser » les familles qui ont mis peu de temps leur enfants à l'ALSH :

Rappel des Tarifs par Tranche

quotient familial	½ Journée	Réduction 2.50€ Petites Vacances	Réduction 5€ Été	Journée	Réduction 2.50€ Petites Vacances	Réduction 5€ Été
Tranche A	1.70€	-0.8€	-3.30€	6.25€	3.75€	1.25€
Tranche B	2.50€	0	-2.50€	7.60€	5.10€	2.60€
Tranche C	3.35€	0.85€	-1.65€	8.95€	6.45€	3.95
Tranche D	4.15€	1.65	-0.85	10.30€	7.80€	5.30€

Nous pouvons remarquer que la réduction de 5€ sur une ½ journée entraine un solde négatif quel que soit le quotient familial de la famille. Même chose pour une Réduction de 2.50€ sur une ½ journée de la tranche A.

La pré-inscription permet d'enregistrer moins de désinscriptions au dernier moment, surtout sur la première quinzaine des vacances d'été.
Constat désinscriptions été 2016 :

↳ 1^{ère} semaine : 2 désinscrits
↳ 3^{ème} semaine : 12 désinscrits

↳ 2^{ème} semaine : 5 désinscrits
↳ 4^{ème} semaine : 21 désinscrits

Le constat fait par l'équipe d'animation est donc le suivant :

« On se rend compte aussi que des familles profitant de la réduction, n'inscrivent leurs enfants que pour une demi-journée ou deux et la réduction couvre en totalité leur facture. Ce sujet a été évoqué en équipe, et nous suggérons que la réduction soit revue dans son attribution :

- ↳ Soit 1 seule réduction par famille au lieu d'une par enfant
- ↳ Soit minimum s'inscrire à 4 demi-journées ou 1 journée avec repas
- ↳ Soit bénéficiaire de cette réduction sur une animation ½ journée à 5€ pour inciter les familles à inscrire l'enfant sur une animation à coût supplémentaire (+ valable pour le mois de juillet)
- ↳ Soit définir un seuil de facturation et si le seuil n'est pas atteint, la réduction n'est pas prise en compte

La commission enfance du 21.11.2016 a privilégié un seuil minimum de facturation, et le fait que les familles inscrivent leurs enfants sur une animation extérieure. Par ailleurs la commission a proposé une date limite pour les désinscriptions, au-delà de laquelle la prestation sera facturée à la famille.

Délibération :

PRE-INSCRIPTION : *Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur le fait que la facturation ALSH soit a minima de 10€ pour les vacances d'été et de 5 € pour les « petites vacances » pour que la réduction liée à la préinscription s'applique (5 € pour l'été et 2.50 € pour les petites vacances), et (condition cumulative) que les familles inscrivent leurs enfants à une activité payante de plus (animations extérieures).*

DESINSCRIPTION : *A l'unanimité, le conseil municipal décide que la désinscription devra être faite minimum 1 semaine avant pour ne pas être facturée, **quelles** que soient les vacances. Il sera rappelé aux familles que cette mesure est prise pour pouvoir accueillir leurs enfants dans de bonnes conditions, et pour respecter le travail du personnel.*

6- REHABILITATION DE LA SALLE PLURI-ACTIVITES ET DES VESTIAIRES SANITAIRES DE LA SALLE DES SPORTS.

▪ Attribution du marché.

La commission d'appel d'offres, après vérification du bureau d'études IPH, a attribué les lots suivants (en € HT) :

Travaux	DCE 26/10	CAO du 12/12/2016	Entreprise attributaire
honoraires	17 370,00 €		
Contrôle technique - Apave	1 652,00 €		
SPS - Apave	1 092,50 €		
diagnostic amiante	1 956,00 €		
1 : désamiantage	8 272,00 €	11 964.17 €	Emeraude Dépollution
2 : démolition - gros œuvre	65 308,00 €	41 554.80 €	Bruno Pays
3 : menuiseries extérieures	7 685,31 €	8 898.19 €	JL Hochet

4 : menuiseries intérieures	10 552,00 €	13 957.96 €	JL Hochet
5 : doublage - cloisons-faux plafonds	25 105,00 €	21 920.40 €	Lecoq
6 : revêtements sols et murs	12 795,00 €	12 283.50 €	Leblois – St James
7 : plomberie/ventilation	25 925,00 €	23 300.00 €	AIR V
8 : électricité - chauffage	18 139,00 €	14 434.22 €	Masselin Letourneur
9 : peinture	6 714,00 €	6 247.20 €	Dubois Peinture
10 : bardage	11 800,00 €	infructueux	
11 : signalétique	230,00 €	infructueux	
Total HT	214 595,81 €		
Total TTC	257 514,97 €		

▪ **Demandes de subventions :**

Les subventions possibles seraient alors les suivantes :

Subvention possible - organisme	calcul	Somme en €
DETR - 30% Sur vestiaires - Sur l'ensemble de la salle si elle sert aussi aux activités communales (TAP..)	214 595.81 x 30%	64 378
FST (conseil général) 33.98% Plafonné à 150 000€ Un dossier/an	150 000 x 33.98%	50 970
Contrat de pays (Région)	Un autofinancement de 20% est demandé	54 628
CEE (certificats d'économie d'énergie)		0
TOTAL des subventions		169 976
Autofinancement		44 620
TOTAL GENERAL		214 596

Délibération : le conseil municipal valide à la majorité (Une abstention, G Dubois) la décision de la commission d'appel d'offres, et à attribuer les lots pour un total de 154 560.44 €.

Les lots 10 et 11 sont déclarés infructueux. Le lot n° 10 sera relancé en janvier.

Le conseil municipal sollicite les subventions DETR 2017, FST 2016, Contrat de Pays (Région).

7- PLAN D'EPANDAGE DE LA STATION D'EPURATION.

▪ Le point sur les candidats.

Selon le prévisionnel établi par la Nantaise des Eaux, la société en charge de la gestion de notre station d'épuration, un épandage de 300 m³ sur 12 hectares est nécessaire tous les ans. 4 agriculteurs sont intéressés par l'épandage :

agriculteur	Nombre d'hectares total	Nombre d'hectares épandables	Quantité épandable en m ³	Type de culture
M.Auffray - la Villosioie St-Georges	16	1.04	35	Bisannuelle Blé d'hiver
M.Turpin - la Bauchetière- Georges		4.70		Selon la Nantaise des Eaux, épandage difficile car suite à prairie.
M.Rémy Philippeaux- La Morinais- St Georges	24.80	6	Plan d'épandage à réaliser	Culture et fourrage. Epandage de printemps
Gaec La Chalonnaire - St Georges	87		Plan d'épandage à réaliser	Culture de printemps
total				

Le conseil municipal décide à la majorité (une abstention - Nelly Philippeaux) de ne pas retenir la proposition de M.Turpin pour l'étude, car l'épandage sur prairie ne convient pas pour ce type de boues.

Par ailleurs, le conseil municipal demande si la convention d'avec M.Auffray peut être dénoncée. (La convention est signée jusqu'au 22.02.2019).

▪ Le devis Set Environnement.

La société Set Environnement doit réaliser le plan d'épandage de la station d'épuration. Pour cela, elle reprend l'ensemble des parcelles des prêteurs et réalise une étude agropédologique et un diagnostic érosif phosphore. Elle dépose ensuite le dossier de déclaration « Loi sur l'Eau ».

Le devis actualisé est d'un montant de 4 426 € HT pour 128 hectares. Celui-ci avait fait l'objet d'une première présentation en conseil municipal du 17.10.2016 (en comparaison avec le devis Aquasol).

***Délibération :** le conseil municipal retient à la majorité le devis Set Environnement pour un plan d'épandage d'une cinquantaine d'hectares. (une abstention : Nelly Philippeaux).*

8- CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 1^{ER} SEMESTRE 2017.

9 janvier - 20 février - 20 mars - 24 avril -15 mai - 12 juin - 10 juillet

9- CALENDRIER DES REUNIONS DE COMMISSIONS.

10 Janvier - urbanisme

13 janvier : vœux

24 janvier : urbanisme élargi au conseil municipal - revitalisation centre bourg

La secrétaire de séance,
Séverine Rossignol.

Le Maire,
Marie-Claire Boucher